



Chemin de la Fraternité – 63500 ISSOIRE
www.issoireplongee

Photo à coller
pour nouveaux

BULLETIN D'INSCRIPTION à compléter et nous retourner

A joindre au présent bulletin : - 1 photo d'identité (nouveau licencié uniquement)
- Votre cotisation de l'année : (chèque à l'ordre de l'USI Plongée)
- **copie** du certificat médical FFESSM de non contre-indication à la plongée sous-marine

NOM , prénom(s) : _____
Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____
Profession : _____ Employeur : _____
Date de naissance : _____ Tél. domicile : _____ Tél. Portable _____

Adresse @ _____

J'autorise le club U.S.I plongée à publier des photos me représentant dans le cadre de mes activités liées à l'association.(dans journaux locaux , municipaux ou sur le site du club USI Plongée uniquement)

Date : _____ Signature : _____

Je possède : (cochez les cases)

Aucun brevet de plongée

Permis bateau Date :

Mer A

Mer B

Rivière

BREVET ACTUEL (N1 à MF2) et année d'obtention :

NITROX TIV RIFA (date) Apnée

(si vous possédez 1 niveau de plongée joindre copie de votre carte CMAS si vous êtes nouveau à l'USI)

Nombre de plongées à ce jour :

Qualification envisagée cette saison :

AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné _____ agissant en tant que responsable légal, autorise :

* le mineur, Nom, Prénom _____ à pratiquer les sports sub-aquatiques au sein du club de l'USI plongée (en piscine, en fosse ou en milieu naturel) organisés par l'U.S.I Plongée.

* Les responsables à prendre toutes décisions concernant mon enfant en cas de besoin (décisions médicales ou autres qui pourraient s'avérer nécessaires en cas de problèmes lors des entrainements ou sorties club.)

* Les organisateurs à exploiter les photos prises durant les activités.

Fait à _____ le _____ Signature :

PRET DE MATERIEL (1 équipement par personne) (prêt du bloc à partir du N2)

Je soussigné _____ licencié au club USI plongée déclare n'utiliser le matériel du club que dans le strict respect des normes de sécurité et selon les règles fédérales. En cas de non respect, le club se dégage de toute responsabilité.

Je reste responsable du matériel du jour du prêt jusqu'au jour de sa restitution au club. Je dois rendre le matériel après l'avoir rincé selon les règles indiquées. **En cas de vol, perte, détérioration volontaire ou non du matériel prêté par le club, je m'engage à remplacer ce matériel par l'équivalent, ou le réparer à mes frais.**

Fait à _____ le _____ Signature :

INFORMATIONS LIEES A L'INSCRIPTION

- Le Prix de l'inscription comprend : Prix de la licence fédérale auprès de la F.F.E.S.SM + cotisation à l'U.S.I plongée.

Le règlement doit se faire par CHEQUE à l'ordre de : U.S.I Plongée

- * Prépa N1 <16 ans = 112 €
- * Prépa N1 adulte = 140 €
- * Autres niveaux < 16 ans = 107 €
- * Autres niveaux adulte = 134 €
- * Encadrants ayant 1 ligne d'eau et membres bureau = 134 €

Au prix de l'adhésion ci-dessus, il faut ajouter l'assurance facultative :



Une grande partie des assurances RC personnelles ne couvrent pas la plongée sous-marine.

L'assurance de base proposée par la FFESSM en plus de votre licence est : la LOISIR 1 au Cabinet LAFONT – AXA spécifique pour la plongée sous-marine.

Vous pouvez bien sûr souscrire une assurance de niveau supérieur : "LOISIR 2" conseillée en cas de voyage à l'étranger.

TARIF ASSURANCES 2019/2020 =

- LOISIR 1... 20 euros
 - LOISIR 2... 25 euros
 - LOISIR 3... 42 euros
- (voir détails des garanties des différentes assurances sur le site www.cabinet-lafont.com)

Si vous êtes couvert pour la plongée sous-marine par votre RC personnelle, vous devrez demander à votre assurance une attestation précisant cette couverture et **nous la fournir**.

Tout licencié ne souhaitant pas souscrire l'assurance individuelle accident proposée par la FFESSM devra signer le formulaire qui lui sera fourni où il reconnaît avoir été informé par le club de la possibilité de souscrire l'assurance proposée ainsi que l'impose le code du sport.

- L'adhésion à l'U.S.I plongée donne droit : à la pratique de la plongée en scaphandre et à toutes les activités proposées par la F.F.E.S.S.M.



EN L'ABSENCE D'ENCADRANT, AUCUNE PERSONNE NE DOIT ETRE DANS LE BASSIN.

L'adhérent s'engage à respecter les règles de pratique de l'activité (lois, règlement du club et de la F.F.E.S.S.M, directives des encadrants, consignes de sécurité données).

Si ce respect n'est pas observé, l'adhérent peut se voir notifier une sanction pouvant aller jusqu'à la radiation du club.

HORAIRES D'ENTRAINEMENT :

MARDI et VENDREDI de 20 H à 21 H 30 dans l'eau .

Entrée entre 19 H 45 et 20 h 15 par la porte côté vestiaires avec badge qui vous sera remis.
(sortie des locaux du Centre Aqualudique à 22 h)

Dossier d'inscription complet à remettre

aux secrétaires ou au Président :

*** Dès que possible (pour les nouveaux)**

*** Avant le 30/11/ 2019(pour les licenciés en cours)**

Fait à

Le

Signature du licencié qui reconnaît
avoir pris connaissance des informations
ci-dessus et à les respecter.

NOM, prénom du licencié :